

## Membre associé (1751-1767)

D'une famille originaire de Vuadens, au canton de Fribourg, petit-fils d'un vacher, Jean-Pierre Tercier est né le 7 octobre 1704 à Paris où son père, Pierre Tercier, s'était établi depuis un certain nombre d'années. Après avoir suivi les classes du collège Mazarin, il étudia la pratique du droit privé sous la direction de l'avocat Baizé, dont il épousa une fille, en 1746, et entra au ministère des affaires étrangères. Il fut alors choisi comme secrétaire du marquis de Monti, nommé ambassadeur de Louis XV en Pologne en 1729. Après la mort du roi Auguste II, la France soutint l'élection de Stanislas Leszczyński et, après son élection au trône de Pologne, le 12 septembre 1733, pressé par les Russes, ce dernier dut s'enfuir pour se réfugier à Dantzig, accompagné de l'ambassadeur et de son secrétaire. Ayant réussi à faire évader le roi, Tercier fut fait prisonnier et resta captif tour à tour à Elbing, dans une forteresse près de Marienbourg puis à Thorn. Il ne fut rendu en liberté qu'en 1736 et rentra en France. Protégé du roi Stanislas, du roi Louis XV et de la reine, du cardinal Fleury, du duc de Choiseul, du duc de Broglie, du marquis de Conti et du marquis de Praslin, il fit une brillante carrière. Nommé premier commis du ministère, il œuvra, mais de façon occulte, chargé de superviser les différents bureaux du chiffre des Affaires Étrangères, en liaison avec le service Secret du Roi. La correspondance de Louis XV sur la politique étrangère ne contient pas moins de 200 lettres, notes ou billets adressés par le roi à Tercier. Il joua un grand rôle à la fin de la guerre de Succession d'Autriche et l'élaboration de la Paix d'Aix-la-Chapelle. Nommé censeur royal, il reçut une pension. Enfin, le roi Stanislas l'anoblit en Lorraine par lettres patentes du 2 juin 1749, « en considération des services qu'il lui avait rendus et du zèle qu'il lui avait témoigné en toutes occasions ». Il demeurait alors à Lunéville.

Tercier avait été admis en 1747 comme associé de l'Académie des inscriptions et Belles-Lettres. En novembre 1750, il fut consulté par le chevalier de Solignac, avec Réaumur, La Condamine et Sainte-Palaye, au sujet des prix que le roi Stanislas voulait fonder en faveur des Lorrains, au lieu d'une académie qui n'était pas du goût de l'intendant de La Galaizière. Tercier fit ainsi partie des premiers membres associés étrangers de la Société royale fondée en décembre. Lors de la séance du 20 octobre 1751, le primat de Choiseul évoqua son admission en ces termes : « Homme aussi profond dans les arts et les sciences que dans les affaires d'État auxquelles il est employé depuis des années et dans qui l'on ne sait ce qu'on doit admirer le plus, ou l'étendue et les grâces du génie, ou la douceur, les charmes du caractère ». Tercier fut également membre des académies de La Rochelle (1741) et de Munich et, en 1763, nommé pensionnaire de celle de Paris.

Tercier a laissé, pour l'instruction du Dauphin, des *Mémoires historiques sur les négociations*. Il a encore publié *Mémoire sur la conquête de l'Égypte par Sélim, premier du nom, empereur des Ottomans* (1754), *Mémoire sur l'origine de la dynastie des Sophi en Perse, du nom de Kizilbusch ou Tête rouge, que les Turcs donnent aux Persans et de l'inimitié qui règne entre les deux nations* (1756), *Dissertation dans laquelle on entreprend de prouver que de toutes les langues que l'on parle actuellement en Europe, la langue Allemande est celle qui conserve le plus de vestiges de son ancienneté* (1756), *Mémoire sur la prise de la ville et de l'Isle de Rhodes en 1522, par Soliman II du nom, empereur des Ottomans*, (1759).

Tercier vit sa carrière détruite en 1759 à cause d'une imprudence commise dans l'exercice de sa fonction de censeur royal. Chargé de délivrer le privilège royal d'impression, il donna le visa à l'*imprimatur* au philosophe Helvétius pour son ouvrage *De L'Esprit*, mais la publication du livre, le 27 juillet 1758, fut immédiatement suivie d'un scandale, de la condamnation par la faculté de théologie de la Sorbonne, par le Pape, et de l'autodafé du livre. Après l'arrêt du Parlement du 6 février 1759, Jean Pierre Tercier fut renvoyé le 27 février 1759.

Jean-Pierre Tercier est mort à Paris (Paroisse Saint-Roch) le 21 janvier 1767. Son éloge fut prononcé dans l'assemblée de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres par le secrétaire Charles Lebeau et, à l'Académie de Nancy, par le chevalier de Solignac, secrétaire perpétuel, le 20 octobre suivant. [Alain Petiot]

Archives de l'Académie de Stanislas, procès-verbaux manuscrits, vol. I, f° 260, vol. IV, f° 316-326 ; *Archives de la Société d'histoire du canton de Fribourg*, t. IV, Fribourg, 1888, p. 55-57 ; N.-L.-M. DESESSARTS, *Les siècles littéraires de la France*, t. 6, Paris, an IX (1801), p. 191-194 ; Journal de DURIVAL l'aîné, Nancy, bibliothèque Stanislas, ms 863<sup>1-14</sup> (Novembre 1750) ; Abbé DE FELLER, *Supplément à la 5<sup>e</sup> édition du dictionnaire historique des grands hommes*, t. 2, Paris, 1825, p. 376 ; Henri LEPAGE et Léon GERMAIN, *Complément au nobiliaire de Lorraine de dom Pelletier*, Nancy, 1885, p. 115 ; *Mémoires de la Société royale des sciences, lettres et arts de Nancy*, vol. I, p. 152, vol. II, p. 104 ; E. PANIGOT, « Notices biographiques et bibliographiques des membres de l'Académie de Stanislas de 1750 à 1880 » (Mars 1883), Nancy, bibliothèque Stanislas, ms 960-962 (702), f° 97 ; Jean-Fred WARLIN, *Jean-Pierre Tercier, L'éminence grise de Louis XV*, Paris, L'Harmattan, 2014 ;